

## 3 raisons d'investir

▪ **La perspective de versement d'un gain<sup>(2)</sup> potentiel fixe et plafonné** de 12% (soit TRA 5,68%), 24% (soit TRA 5,46%), 36% (soit TRA 5,22%) ou 48% (soit TRA 5,00%) les années 2, 4, 6 ou à l'échéance des 8 ans si l'Indice est stable ou en hausse\*.

▪ **Un remboursement du capital net investi<sup>(4)(5)</sup> à l'échéance** si l'Indice n'a pas baissé de 40% ou plus par rapport à son niveau initial à l'échéance.

▪ **Des "fenêtres de sortie" possibles** tous les 2 ans<sup>(6)</sup> : une opportunité de bénéficier d'un remboursement anticipé automatique avec un gain<sup>(2)</sup> fixe et plafonné de 12%, 24%, 36% ou 48% si l'Indice est stable ou en hausse\*.



## Caractéristiques générales

▪ **Classification AMF : Fonds à formule.** Solution alternative à un placement risqué de type actions, présentant un **risque de perte en capital en cours de vie<sup>(a)</sup>** (en cas de sortie hors rappel par anticipation (rachat, décès, sortie en rentes)) **et à l'échéance des 8 ans** (si l'Indice a baissé de plus de 40%).

▪ **Période de commercialisation :** du 16 janvier au 10 février 2017, avant 12h, dans le cadre du contrat d'assurance-vie Fortuneo Vie.

▪ **Code ISIN :** FROO13215746.

▪ **Indice :** Euro Stoxx 50 ®<sup>(3)</sup>.

▪ **Seuil d'accès :** 1 000 €.

▪ **Éligibilité :** Contrat d'assurance-vie Fortuneo Vie.

▪ **Durée d'investissement :** 2, 4, 6, ou 8 ans<sup>(6)</sup>, selon l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50®<sup>(3)</sup>.

▪ **Rappel anticipé :** une opportunité de remboursement anticipé automatique tous les 2 ans à partir de la 2ème année, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial\*.

▪ **Gains<sup>(2)</sup> :** Les années 2, 4, 6 ou à l'échéance : gain<sup>(2)</sup> fixe et plafonné de 12%, 24%, 36% ou 48% si l'Indice est stable ou en hausse\*.

▪ **Frais :** selon le cadre d'investissement . Cf. Prospectus « Frais et commissions » (taux barème maximum).

*Préalablement à toute souscription, nous recommandons de prendre connaissance des informations figurant dans le DICI et le Prospectus (disponibles gratuitement auprès de Federal Finance Gestion).*

\*Par rapport à son niveau initial du 23 février 2017. Cours de clôture de l'Indice EURO STOXX 50® à la date de constatation initiale du 23 février 2017. L'Indice est calculé dividendes non réinvestis. (1) Sauf heure de clôture antérieure des souscriptions retenue par votre distributeur. (2) Le gain s'entend hors frais liés au cadre d'investissement. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'Assurance-vie, le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement et hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès. (3) EURO STOXX 50® est une marque déposée de STOXX Limited. L'Indice EURO STOXX 50® étant calculé hors dividendes, l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes attachés aux titres le composant. (4) Hors frais d'entrée (Compte-Titres/PEA) et frais liés à l'Assurance-vie. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'Assurance-vie, le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité et hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès. À titre indicatif, pour un versement initial de 1 000 € (montant net investi hors frais du contrat déduction faite des frais prélevés par la société de gestion) sur Autofocus Croissance Janvier 2017 dans le cadre d'un contrat d'Assurance-vie (incluant des frais sur versement de 2,90% maximum et des frais de gestion annuels du contrat de 0,68%) : à l'échéance des 8 ans en l'absence de rappel anticipé les années antérieures, le montant remboursé à l'échéance est égal au capital investi hors frais du contrat après prélèvement des frais du contrat d'Assurance-Vie soit 919,42 € après application des frais cité ci-dessus et hors frais éventuels du contrat liés à la garantie complémentaire en cas de décès. **Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance** ce qui implique l'absence de rachat, arbitrage ou décès. (5) Remboursement du capital net investi sur la base de la Valeur Liquidative de Référence correspondant à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 9 janvier 2017 et le 23 février 2017 inclus. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'Assurance-vie, la Valeur Liquidative de Référence s'entend hors frais sur versement et hors frais de gestion. (6) Soit le 14/03/2019 (année 2) ou 11/03/2021 (année 4) ou 09/03/2023 (année 6) ou 06/03/2025 (échéance de la formule, année 8).

**Filiale du Crédit Mutuel Arkéa, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers.** Avec un encours de près de 33,8 milliards d'euros au 31/12/2015, elle se classe au 17<sup>e</sup> rang des sociétés de gestion au plan national (source AFG, classement basé sur le volume des encours gérés). Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Tout futur investisseur doit entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer lui-même et/ou avec le concours de ses conseillers l'adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables ainsi que de sa sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le FCP présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus (disponible gratuitement auprès de Federal Finance). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) - Fax : 02 98 00 28 59 N° Cristal : 09 69 32 88 32. Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du FCP.



**Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance** au capital de 6 500 000 euros  
Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON // Siren 378 135 610 RCS Brest  
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004 // TVA : FR 87 378 135 610.

Fortuneo Vie est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir - Siège social 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9 Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 euros. Société mixte régie par le Code des Assurances SIREN 330 033 127 RCS Brest. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9) Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros - RCS Nanterre 384 288 890 - Siège social Tour Ariane - 5 place de la Pyramide 92088 Paris La Défense - Courtier en assurance n° Orias 07 008 441 - Adresse postale FORTUNEO TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 9



# Autofocus Croissance Votre réflexe épargne,



Souscription du 16 janvier  
au 10 février 2017 dans  
le cadre du contrat  
d'assurance-vie Fortuneo  
Vie.

**Éligibilité :** Contrat  
d'assurance-vie Fortuneo  
Vie.

Solution alternative à un  
investissement risqué de  
type actions, présentant  
un risque de perte en capital  
en cours de vie<sup>(6)</sup> et à  
l'échéance.

# À qui s'adresse ce fonds ?

**1** Aux épargnants qui souhaitent **diversifier leurs investissements, dynamiser la performance de leur épargne et bénéficier de gains<sup>(2)</sup>** éventuels fixes et plafonnés dans certaines conditions de marché :

**6% par année écoulée soit 12% dès 2 ans ou 24% dans 4 ans ou 36% dans 6 ans ou 48% dans 8 ans** (en fonction de l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>)<sup>(3)</sup>.

**2** Aux investisseurs sensibilisés aux risques des marchés financiers, acceptant un risque de perte en capital, tout en offrant l'opportunité de bénéficier d'un remboursement anticipé automatique à 2 ans, 4 ans ou 6 ans en fonction de l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> (calculé hors dividendes)<sup>(3)</sup>.



# Comment fonctionne Autofocus Croissance ?

Au lancement du fonds le **23 février 2017**, on relève le niveau initial de l'Euro Stoxx 50<sup>®(3)</sup>.

## À 8 ans

Le 06/03/2025, échéance finale.

## À 2 ans

Le 14/03/2019

• Si l'indice est en baisse par rapport à sa valeur initiale : la formule se poursuivra pour 2 années supplémentaires.

• Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale : vous percevez votre capital<sup>(4)(5)</sup> et un gain<sup>(2)</sup> fixe prédéterminé de **12%** (TRA de 5,68%) et la formule s'arrêtera automatiquement.

## À 4 ans

Le 11/03/2021

• Si l'indice est en baisse par rapport à sa valeur initiale : la formule se poursuivra pour 2 années supplémentaires.

• Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale : vous percevez votre capital<sup>(4)(5)</sup> et un gain<sup>(2)</sup> fixe prédéterminé de **24%** (TRA de 5,46%) et la formule s'arrêtera automatiquement.

## À 6 ans

Le 09/03/2023

• Si l'indice est en baisse par rapport à sa valeur initiale : la formule se poursuivra pour 2 années supplémentaires.

• Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale : vous percevez votre capital<sup>(4)(5)</sup> et un gain<sup>(2)</sup> fixe prédéterminé de **36%** (TRA de 5,22%) et la formule s'arrêtera automatiquement.

• Si l'indice est en baisse de plus de 40% par rapport à sa valeur initiale : votre capital<sup>(4)(5)</sup> sera diminué de la baisse intégrale de l'indice, vous subirez une perte en capital.

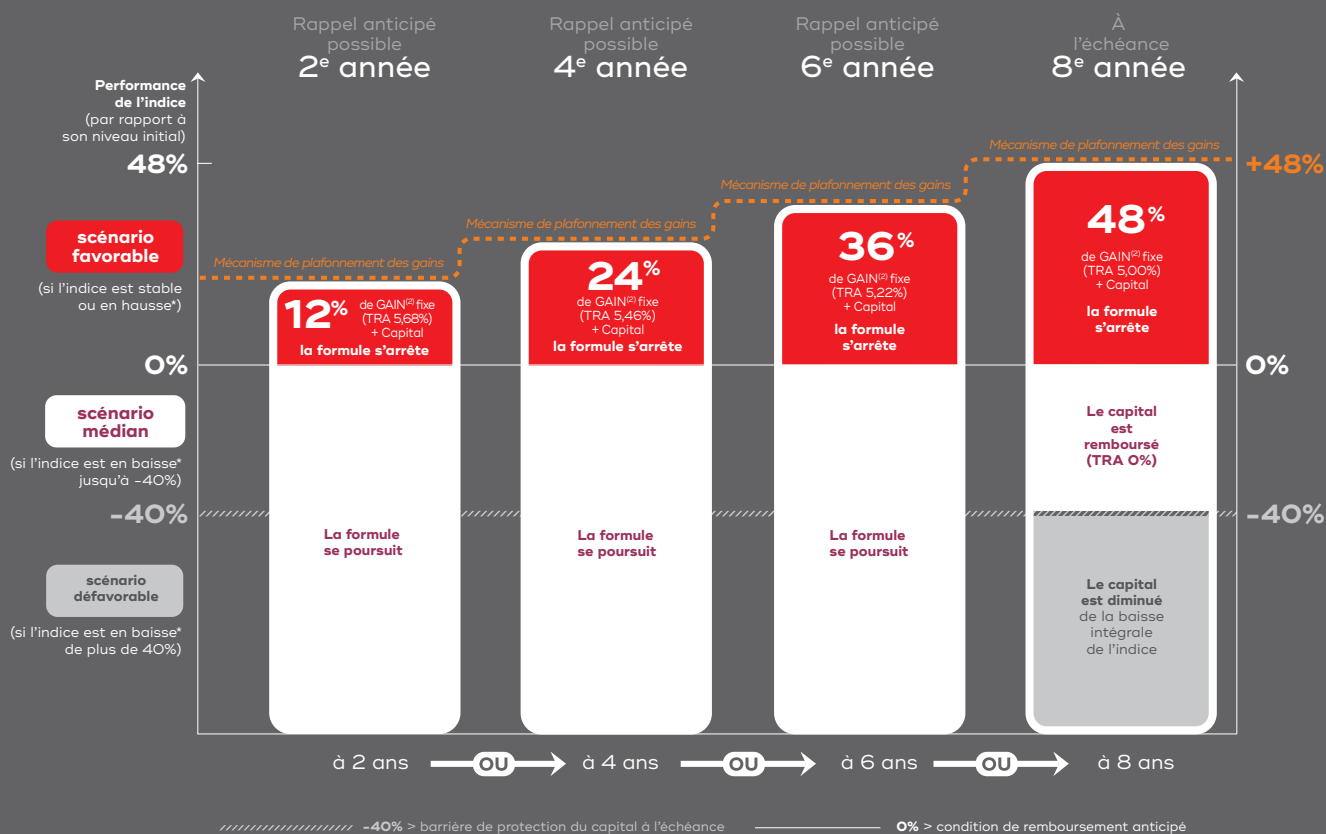
• Si l'indice est négatif et connaît une baisse inférieure ou égale à 40% Vous retrouverez votre capital<sup>(4)(5)</sup>.

• Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale : vous percevez votre capital<sup>(4)(5)</sup> et un gain<sup>(2)</sup> fixe et plafonné de **48%** (TRA de 5,00%) et la formule s'arrêtera automatiquement.

**Effet plafonnement :** Les gains<sup>(2)</sup> éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé.

**Exemple 1 :** si à 2 ans l'indice EuroStoxx 50<sup>®(3)</sup> atteint une performance de +20%\*, vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'indice, vous percevez votre capital net investi<sup>(4)(5)</sup> et un gain fixe<sup>(2)</sup> prédéterminé de 12% (TRA de 5,68 %).

**Exemple 2 :** si à 8 ans, l'indice EuroStoxx 50<sup>®(3)</sup> atteint une performance de 50%\*, vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'indice, vous percevez votre capital net investi<sup>(4)(5)</sup> et un gain fixe<sup>(2)</sup> prédéterminé de 48% (TRA de 5,00%).



(a) Le produit présente un risque de perte en capital en cas de sortie à des dates autres que celles de remboursement prévues par le produit (arbitrage, rachat, rentes, décès). Cette perte en capital peut être partielle ou totale. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'assurance-vie, le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement et hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance ce qui implique l'absence de rachat, arbitrage ou décès.

# Vos questions, nos réponses

**Avec Autofocus Croissance Janvier 2017, vous me proposez un investissement dont les performances dépendent en partie des marchés actions. Quelles différences entre Autofocus Croissance Janvier 2017 et un placement en actions ?**

Avec un placement en actions, vous cherchez à bénéficier de la progression éventuelle des marchés et vous êtes totalement exposé aux variations, positives ou négatives des actions. Autofocus Croissance Janvier 2017 a un comportement comparable à un placement en actions (hors dividendes) si les marchés actions baissent de plus de 40% à 8 ans : votre capital<sup>(4)(5)</sup> sera alors diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice, vous supporterez donc une perte en capital à l'échéance au moins égale à 40% du capital investi. En revanche, si l'Indice ne baisse pas de plus de 40% à l'échéance, votre capital<sup>(4)(5)</sup> vous sera restitué. En cas de hausse de l'Indice à la date de constatation, vous bénéficierez d'un gain fixe prédéterminé quelque soit la hausse de l'Indice. En contrepartie de ce gain, vous pourrez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Euro Stoxx 50, si ce dernier venait à progresser fortement puisque les gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé. Par ailleurs, Autofocus Croissance Janvier 2017 ne vous permet pas de bénéficier des dividendes éventuels distribués par les actions composant l'Indice.

**Si les marchés actions restent stables ou progressent, quel est exactement mon gain en investissant sur Autofocus Croissance Janvier 2017 ?**

Dès lors que, les années 2, 4, 6 ou 8, l'Indice est stable ou en hausse, le fonds est automatiquement dissous. Votre

capital<sup>(4)(5)</sup> vous est remboursé et votre gain fixe est respectivement de 12%, 24%, 36% ou 48%<sup>(2)</sup> selon la date de constatation. Par exemple, si à l'issue de 2 ans, la performance de l'Indice est de 2%, vous percevrez un gain fixe de 12%<sup>(2)</sup> et la formule s'arrête automatiquement. Dans le même temps, la valeur d'un placement en actions aura augmenté de 2% (calculés hors dividendes). En revanche, vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice. Par exemple, si à l'issue de 2 ans, l'Indice est en hausse de 30%, vous percevrez un gain fixe de 12%<sup>(2)</sup> et la formule arrivera à son terme. Dans le même temps, la valeur d'un placement en actions aura augmenté de 30% (calculée hors dividendes). Ce plafonnement du gain est la contrepartie de la garantie de la restitution du capital<sup>(4)(5)</sup> à condition que la baisse de l'Indice n'excède pas 40%.

**Mon capital<sup>(4)(5)</sup> m'est-il toujours restitué si je reste dans le fonds jusqu'à l'arrivée à échéance de la formule ?**

À l'échéance des 8 ans, vous serez assuré de récupérer votre capital<sup>(6)(7)</sup> dès lors que la baisse de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale n'excède pas 40%. Par exemple, à l'issue des 8 ans, si l'Indice est en baisse de 29%, votre capital<sup>(4)(5)</sup> vous sera restitué. Si l'Indice est en baisse de plus de 40% à l'échéance des 8 ans, vous supporterez une perte en capital<sup>(4)(5)</sup> équivalente à la baisse intégrale de l'Indice, comme dans le cas d'un placement en actions (hors dividendes). Dans un tel cas de figure, vous perdrez donc au minimum 40% de votre capital net investi.

**Que se passe-t-il en cas de baisse de l'Indice supérieure à 40% ?**

Une baisse de l'Indice supérieure à 40% à l'échéance des 8 ans

aura un effet négatif sur votre investissement<sup>(4)(5)</sup>. Votre capital sera alors diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Votre perte en capital<sup>(4)(5)</sup> sera donc, dans ce cas, supérieure à 40% de votre investissement.

**Et si je veux récupérer mon capital<sup>(4)(5)</sup> avant l'échéance de la formule ?**

Si vous vendez vos parts pendant la vie du placement (ou en cas de décès, de rachat, d'arbitrage dans un contrat d'assurance-vie), la performance<sup>(4)(5)</sup> retenue sera celle applicable le jour de la vente qui dépendra des conditions financières du moment. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle de l'Indice et des frais de sortie seront appliqués. Il est donc fortement recommandé de ne souscrire des parts de Autofocus Croissance Janvier 2017 que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance. L'horizon de placement de Autofocus Croissance Janvier 2017 est de 8 ans (il pourra être réduit à 2, 4 ou 6 ans en fonction de l'évolution de l'Indice). Il est toujours possible de vendre vos parts avant l'échéance (ou en cas de décès, de rachat, d'arbitrage dans un contrat d'Assurance-vie) mais vous devez savoir que dans ce cas votre capital<sup>(4)(5)</sup> pourra, selon les conditions de marché, ne pas vous être restitué en totalité et que des frais de sortie anticipée seront appliqués.

**Est-ce moi qui décide de la date à laquelle la formule de Autofocus Croissance Janvier 2017 s'arrête ?**

Non, vous ne pouvez pas choisir la date d'échéance de Autofocus Croissance Janvier 2017. C'est l'évolution de l'Indice à 2, 4 ou 6 ans qui détermine automatiquement si la formule s'arrête ou se poursuit jusqu'à 8 ans (voir paragraphe "Comment fonctionne Autofocus Croissance?"). **Aucun frais de sortie à l'échéance de la formule (qu'elle soit à 2, 4, 6 ou 8 ans) ne seront prélevés.**